

Premier centre expert à vocation ministérielle intégré au Service du commissariat des armées, le CAMID est déjà un modèle de réussite. Sa plus grande fierté : permettre, à compter de la réception du dossier par l'opérateur, le traitement et le remboursement des frais de déplacement en seulement une semaine.

CAMID

# Au plus près de l'administré

**D**es frais de déplacement remboursés en cinq jours ouvrables. Le Centre d'administration ministériel des indemnités de déplacements (CAMID) a relevé et réussi le pari. Ce centre, situé à Brest, a pour mission, en format cible, le traitement des frais de déplacements et des changements de résidence des 300 000 agents civils et militaires du ministère de la Défense. Il est, par ailleurs, l'un des tout premiers centres experts opérationnels du nouveau Service du commissariat des armées. « Le CAMID a été créé avant le SCA, sur la base du centre dédié aux indemnités de déplacements de la Marine », explique le capitaine de frégate Nadine Biagini-Creusot, directrice du CAMID. « En 2009, nous avons intégré des dossiers de l'armée de l'Air, et depuis quelques mois, l'armée de Terre a également rejoint le processus. » Les bases aériennes de Dijon et Lyon, le centre militaire de contrôle et de coordination intégré à la base de Défense (BDD) de Brest, cette dernière ainsi que celles de Marseille, Nancy et Rennes sont déjà parties prenantes dans le système. Mais d'ici à la fin de l'année, ce sera l'ensemble des dix-huit BDD créées en 2009 et 2010 qui seront intégrées au CAMID.

## Un traitement de proximité

L'une des innovations majeures du CAMID s'appelle DORIA, un module dématérialisé de FD@ligne qui permet un traitement des ordres de mission en temps réel



Le CAMID, situé à Brest, est l'un des tout premiers centres experts opérationnels du nouveau SCA.

et surtout en moins de trois jours<sup>3</sup>. Au retour de mission, le militaire rapporte son OM et ses justificatifs à son correspondant administratif qui les transmet au CAMID, via DORIA. Les documents arrivent directement sur l'ordinateur de l'opérateur qui peut les traiter sur le champ. Il en examine le contenu, s'assure de ce qu'il peut rembourser au regard de la réglementation et calcule la somme. Après contrôle, le dossier est mis en paiement. Il passe alors, soit par CHORUS, soit par la régie du CAMID. L'administré pourra même suivre les progressions de son dossier sur l'Intradef.

Pour un fonctionnement optimal, le centre s'est organisé en cellules en lien avec une ou plusieurs bases de Défense. D'ici à 2012, vingt-quatre cellules seront créées. « Notre objectif est d'humaniser

le traitement des ordres de mission (OM) et des changements de résidence en nous mettant au plus près de l'administré », poursuit le capitaine de frégate Biagini-Creusot. Une gageure pour ce centre capable de traiter mensuellement près de 14 000 dossiers et qui aura à sa charge pas moins de 900 000 dossiers par an d'ici à 2012.

Actuellement, une centaine d'agents (pour assurer le traitement des ordres de mission, le contrôle, la mise en paiement, le pilotage...) travaillent au CAMID ; ils devraient être près de 330 dans deux ans.

Diane LHERITIER

Photos : ADJ Jean-Raphaël DRAHI, DR

<sup>3</sup> Il faut encore compter 48 heures après la mise en paiement pour que le virement vers votre compte bancaire soit effectué.